

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 juillet 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 juillet 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la déclaration sur le processus électoral au Burundi, publiée le 19 juillet 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
du Royaume des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dirk Jan **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 21 juillet 2004,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration sur le processus électoral au Burundi, publiée
le 19 juillet 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne suit avec grande attention l'évolution du processus de paix au Burundi. La mise en place, le 1^{er} juin dernier, de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies (ONUB) sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Carolyn McAskie, constitue un engagement international sans précédent pour le Burundi. Il importe qu'à cet engagement international corresponde une volonté politique burundaise à la hauteur des défis politiques, de reconstruction et de développement.

L'Union européenne réaffirme son soutien, notamment financier, au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et de réforme des forces de défense et de sécurité. L'Union européenne souhaite que tous les acteurs de ces processus (l'armée burundaise, les ex-mouvements armés, la Banque mondiale à travers le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, et les autres acteurs bilatéraux ou internationaux) maintiennent une coordination étroite et opérationnelle sous l'égide de l'ONUB, afin que ces processus puissent être mis pleinement en application.

Afin de maintenir l'élan de paix et de réconciliation nationale, l'Union européenne souhaite que le processus électoral, prévu dans l'Accord d'Arusha, soit enclenché, et cela d'une façon décisive, crédible et rassurante pour toutes les composantes de la société burundaise.

L'Union européenne considère qu'un tel démarrage rapide et définitif pourrait être constitué par la mise sur pied urgente de la Commission électorale nationale indépendante, l'adoption du code électoral et de la loi communale, et l'adoption par référendum de la Constitution post-transition. L'Union européenne reste prête à assister techniquement et financièrement, en étroite collaboration avec l'ONUB, à la mise en œuvre des engagements électoraux prévus dans l'Accord d'Arusha.

L'Union européenne réitère son ferme soutien au médiateur, le Vice-Président sud-africain, Jacob Zuma, et appelle les différents responsables politiques burundais à conclure rapidement, sous son égide, un accord définitif sur les questions en suspens, et notamment certaines modalités de représentation politique à l'issue des prochaines élections.

L'Union européenne réitère une fois de plus son appel au mouvement armé FNL de Agathon Rwasa d'arrêter le combat armé et de choisir enfin la voie de la négociation afin de coopérer dans la reconstruction politique et socioéconomique du pays.

La Bulgarie, la Croatie*, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.